

# WOLFGANTZEN et son HISTOIRE

## La grande révolution de 1789

En 1789 quand éclata la grande Révolution, 12 familles protestantes vivaient à Wolfgantzen représentant 66 âmes, elles appartenaient à la Confession d'Augsbourg.

C'est à cette époque que le village a dû changer de nom et est devenu Wolfgantzen (nom à consonance française).

La population salua d'abord cette révolution avec joie mais les affaires n'ont sûrement pas changé très vite :

- le 4 août, l'abolition des privilèges et des droits féodaux.
- le 2 novembre, l'assemblée constituante décide de mettre les biens du clergé à la disposition de l'Etat, de salarier les curés et de pourvoir à l'entretien des pauvres.
- le 28 octobre 1790, l'assemblée déclare que l'Alsace sera française et envisage de racheter les domaines aux princes possessionnés Allemands.
- la France est découpée en 83 départements.
- le 3 janvier 1791, les prêtres sont dans l'obligation de prêter serment à la nouvelle constitution.

Le 5 mai 1791, le Conseiller de la Régence de Montbéliard, Sandherr écrit au Receveur Rosé du Comté de Horbourg : « *Le curé de Wolfgantzen possède quelques biens, fonds d'anciennes dotations. Ne serait-ce pas le cas de les reclasser à l'heure qu'il est pour empêcher qu'ils ne soient vendus au profit de la nation ?* ».

Mr. Rosé répond qu'anciennement les ministres ont joui de biens fonds attachés à la cure.

Il n'y a que deux curés royaux : Bischwihr et Wolfgantzen par la nouvelle constitution les curés seraient supprimés à savoir si les décimateurs qui étaient chargés de la construction des presbytères, choeurs, sacristies et clochers n'y auraient pas de prétentions.

Le Curé Lafaye préféra s'exiler ne voulant pas prêter serment. Celui-ci fut déporté et ses biens vendus aux enchères comme biens nationaux. Une partie de ses biens se trouvait à Wolfgantzen .La vente a eu lieu le 3 brumaire de l'an III (3 novembre 1794) c'est Jean Lafaye l'ainé, officier à Neuf-Brisach, et de la parenté du curé, qui s'est approprié les biens.

Les capucins de Vieux Brisach reprirent du service. Antoine Klein vient comme prêtre, mais celui-ci rétracte son serment à la constitution. Le procès verbal dit ceci :

*Colmar le 16 mars 1792; L'an I de la Liberté*

*Le Directoire du département vous invite Messieurs, À prendre les précautions nécessaires pour que l'article de la loi qui prive de tout traitement les prêtres qui ont rétracté leur serment soit mis en exécution à l'égard d'Antoine Klein, ci-devant capucin et curé constitutionnel à Wolfgantzen, nous vous envoyons un double de sa lettre écrite au Maire du dit lieu, il a eu d'ailleurs pris le soin d'en faire courir des imprimés en grand nombre dans le département.*

*Signé par les Administrateurs composant le Directoire du département du Haut-Rhin.*

En 1792 vint Engelbert Joseph Henkel .Cette année (1792), c'était également la fin des registres paroissiaux, l'état civil fut instauré par Robespierre ainsi que le calendrier républicain. Auparavant, les registres étaient tenus par les curés.

Le 3 décembre 1793 fut introduit en Alsace le culte de la

raison. Dans la chapelle de Wolfgantzen, une jeune fille dut se tenir sur le maître-autel, celle-ci devint par la suite la femme de Heitzer Michel. En consultant le registre des mariages Michel Heitzler s'est marié le 8 août 1810 avec Melle. Widmann Catherine, était-ce la jeune fille incarnant la raison ? En tout cas Catherine était la fille du maître d'école d'avant la révolution.

Les calvaires aux entrées du village furent démolis, les pierres du monument de la route d'Appenwihr servirent à la construction d'un puits qui se trouvait dans la cour de la propriété Richert.

La grange aux dîmes érigée en 1750 vendue entre temps à un dénommé Roux fut détruite sous la Révolution. A cet endroit fut construite une maison d'habitation entourée de vignes.

Le presbytère catholique se trouvant sur le chemin menant au pont de pierres et qui appartenait à cette époque à la veuve du charpentier Jacob Spindler servait pendant la Révolution comme lieu de réunion et de harangue. C'est également le sieur Roux qui devient propriétaire.

L'instituteur protestant de l'époque (l'an IV) était Jacob Wolfersberger et Michel Wittmann pour les catholiques.

Des temps plus tranquilles revinrent et le calvaire de la rue d'Appenwihr fut reconstruit à neuf et celui de la route de Neuf-Brisach redressé, la date 1804 étant gravée dans la pierre.

Par décret datant du 19 thermidor de l'an XII ( 3 août 1804) les habitants protestants, suite à leur demande, obtinrent le droit d'utiliser l'église pour tenir leur culte et administré par le pasteur résidant à Algosheim. Le simultanément continua ainsi jusqu'à la construction de la nouvelle église en 1877.

En 1819 Jacques Hurst était instituteur protestant.

Un ancien registre de la paroisse (celui des baptêmes) datant du 21 janvier 1817 fut commencé par un nommé Berger, curé de Neuf-Brisach, par la suite tous les actes étaient signés par des vicaires : en 1817, François Joseph Ernst, en 1818 : Faninger et en 1819 fut nommé Jean Baptiste Wolff jusqu'en 1830. Celui-ci devait être le premier curé résidant de Wolfgantzen après la Révolution.

Le curé Wohlfromm pris la suite en septembre et cela jusqu'en 1837. Entre-temps, en 1830, Melle Roux de Neuf-Brisach vendit l'ancien presbytère à la commune, bâtisse que son père avait achetée lors de la vente des biens de l'église (ordonnance du Roi Louis Phillipe du 21 Mai 1832 où réapparaît Wolffgantzen avec deux f (d'où vient cette orthographe ?), cette bâtisse devant resservir de presbytère et qui sert d'ailleurs toujours.

La même année fut construite une mairie - école par l'entreprise Hartmeyer de Colmar. Durant sa construction, des détériorations furent commises et cela un dimanche après-midi. Le lendemain, à la demande de l'instituteur chaque enfant devait apporter 1 sous en réparation des dommages.

En 1832 l'école et la mairie furent inaugurées. Avant cette date, l'école catholique se trouvait sur la propriété de l'adjoint Louis Wittmann et celle des protestants chez Wolfgang Heitzler et après chez Michel Weymann. Ce passage sera revu dans le chapitre de la commune.

Les instituteurs de l'époque ont du être Jean Bruder pour les protestants et Joseph Biwert pour les catholiques.

En 1837, Antoine Holl, natif de Kaysersberg, vint comme

curé, il se retire à Neuf-Brisach en 1879 où il meurt en 1881.

***Ainsi s'achève l'histoire ancienne de notre village, histoire bien mouvementée où tout se passe autour de l'église. Les habitants réduits au servage ont toujours essayé de survivre. Ballottés dans leur croyance suivant la religion du propriétaire des terres.***

#### **Les pasteurs qui administrent la communauté protestante de Wolfgangshem :**

1596 - 1603 : Tobias EBBER  
1603 - 1608 : Johann MOCHEL  
1608 - 1635 : Martin PHRYSIUS  
1635 - 1668 : Pasteurs de Kunheim  
1668 - 1671 : Johann Samuel BINDER  
1671 - 1686 : Christophe SCHMIDT  
1686 - 1687 : Friedrich BRAUN  
1766 : Andreas Muller  
1770 : Reid  
1797 - 1805 : Johann Peter EMMERICH  
1806 - 1810 : Gottfried FRICK

#### **Les curés et administrateurs de la communauté catholique :**

1687 - 1699 : Capucins de Vieux-Brisach  
1699 - 1706 : Nicholas HORTAL De LYS  
1710 - 1713 : Léopold REISCHSTETTER  
1713 - 1716 : Pierre SIMON  
1716 - 1717 : François LEFEBURE  
1717 - 1733 : Jean LETTRY  
1733 - 1740 : Antoine GAILLY  
1740 - 1771 : Jacques GONDART  
1772 - 1791 : Curé Joseph LAFAY (Neuf-Brisach)  
Vicaire : MEYER  
1791 - 1792 : Antoine KLEIN  
1792 - 1817 : Engelbert Joseph HENCKEL  
1817 - 1818 : Curé BERGER (Neuf-Brisach) ;  
Vicaire : ROBERT et François Joseph ERNST  
1818 - 1819 : Vicaire FANINGER  
1819 - 1830 : Jean WOLFF  
1830 - 1837 : Louis

## **La Commune**

### **Situation géographique**

A l'est de Colmar à l'embranchement de la R.N. 415 et de la C.D.1, à 2 km avant Neuf-Brisach

Altitude : 193 mètres

Superficie du ban : 938 hectares dont

72,49 ha de forêt communale

238 ha de forêt domaniale (le Kastenwald)

588,7 ha de terre agricole

39,3 ha : village – emprise du canal Vauban – vignes – vergers.

### **Les armoiries**

D'or au chevron d'azur accompagné de trois lions de sable.

Le village apparaît dès 980 sous la dénomination "**Wolfgangesheim**". Du XIV<sup>ème</sup> siècle à la Révolution il a fait partie de la Seigneurie de Horbourg-Wurtemberg. L'église catholique est dédiée à St. Wolfgang.

Ces armoiries ont été attribuées à Wolfgangzen par la grande maîtrise chargée sous Louis XIV de l'établissement de l'*Armorial général*. Page 401 n°292.

Pour les non initiés, nos armoiries se présentent ainsi : Fond jaune, au milieu un chevron bleu azur, trois lions noir disposés autour, deux en haut des deux côtés du chevron, un en bas entre les deux branches du chevron.

Village à vocation agricole dès sa création. Vu sa position géographique par rapport au cour du Rhin, a été habité depuis des temps assez reculés. En 1994 lors de fouilles préventives à l'occasion de la mise en œuvre du contournement routier du village, des trouvailles archéologiques datant du bronze moyen

(1500 av. J.C.) ont été faites. Ce sujet a été traité sous le chapitre « autour du clocher ».

Dans la forêt toute proche, plusieurs sites funéraires sont répertoriés, cela à titre indicatif. Intéressons nous plutôt à l'administration mise en place à partir de la grande révolution de 1789, à son patrimoine et son évolution à travers les deux siècles qui nous précèdent.

## **Le 19<sup>ème</sup> siècle**

### **L'administration de la commune**

L'administration des communes a été mise en place en 1789.

En effet, le 12 novembre de cette année l'Assemblée Nationale constituante décrète la création d'une municipalité dans toute ville, bourg ou communauté rurale et le 14 décembre vote la loi sur le statut des municipalités. Certes, avant la Révolution la commune était déjà administrée par un maire nommé par les propriétaires seigneuriaux successifs.

Le 28 octobre 1790 l'Assemblée déclare que l'Alsace sera française, elle envisage de racheter leurs domaines aux Princes possédants Allemands et autres et décide la mise en place d'une administration communale.

### **Droit de vote**

La constitution de l'an 1 du 3 septembre 1791, réserve le droit de vote exclusivement aux hommes. Il est basé sur un système censitaire. En ce qui concerne les petites communes, il fallait être propriétaire ou usufruitier d'un bien évalué sur le rôle des impôts à 150 journées de travail ou d'être fermier ou métayer de biens évalués sur les mêmes rôles à la valeur de 400 journées de travail. Tous les six ans le corps législatif fixa le minimum et le maximum de la valeur de la journée de travail. Après la Grande Révolution, dans un premier temps, les maires et adjoints étaient nommés par les préfets, ainsi que les membres du conseil.

Sous la Révolution, est institué le suffrage censitaire. Celui-ci distingue une catégorie de citoyens actifs et les passifs. Ce sont les actifs qui votent. Censitaire venant de " cens", qui signifie impôt. Les citoyens sont donc électeurs que s'ils acquittent un certain montant d'impôt. Le vote se fait à main levée.

### **Liste des maires du temps de la Révolution**

Au cours des années révolutionnaires, les communes étaient administrées par des **Commissaires de la République**

1789: Lafaye  
1790: Joseph Schmitt  
1795-1796: Jean-Michel Fuchs  
1796: Antoine Rothenflue  
1797: Sébastien Böhler  
1797-1799: Mathias Hanhart

A propos du maire de la Révolution Lafaye, le 22 fructidor (septembre) de l'an III (1794), Perrot, juge de paix de la ville de Neuf-Brisach et du dit canton, envoie une lettre au préfet qui lui demandait des renseignements sur le maire Lafaye, s'il a vraiment perdu la vue. Le juge lui répond en ces mots :

« *Ce n'est que trop vrai que depuis longtemps et de notoriété publique, ce digne fonctionnaire est atteint d'une cécité absolue au point que lorsqu'il sort de chez lui, et sans vouloir se faire conduire, il ne saurait se rendre nul part, à moins que sa servante ne le précède d'assez prêt.*

*Toutefois dirais-je que ce zélé fonctionnaire est à regretter par l'extrême exactitude et activité qu'il a exercé ».*